

N° 3-4 2019  
MARS - AVRIL

## SOMMAIRE

### VIE DE LA CHAMBRE

Agenda	2-3
Nouveaux membres	3-4
Mises en relations d'affaires	4

### ACTUEL

Votations	4
Consultation	5
Conjoncture	5-6
Droit du travail	6
Sécurité sociale	6
Réglementation	6
Commerce de détail	7

### COMMERCE EXTÉRIEUR

Marchés et prospection	7
Communication	7

### L'INTERVIEW

Michel Hirtzlin, directeur SID	8
--------------------------------	---

### IMPRESSUM

Conception graphique:  
Demotec SA - Graphisme-Impression,  
Porrentruy

Impression:  
Imprimerie Pressor SA, Delémont

## ÉDITORIAL

Chères lectrices,  
Chers lecteurs,

Le 21 décembre 2012, la direction de Flasa SA à Alle conviait les médias à un événement insolite: l'inauguration d'une centrale photovoltaïque de 10000 m<sup>2</sup> sur ses toits, capable de produire l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle de plus de 400 ménages. Quatre ans plus tard, le 14 septembre 2016, à quelques centaines de mètres de là, Gefco SA mettait en service ce qui était à l'époque la plus puissante centrale solaire de Suisse. 6,5 millions de kWh produits annuellement, soit la consommation de 1500 ménages.

Depuis, le soleil a continué de briller et ces pionniers ont fait des émules. Aujourd'hui, près d'une centaine d'installations garnissent les toits d'entreprises jurassiennes. Leur production s'élève à 17 millions de kWh, soit près de la moitié de l'énergie solaire produite dans le Jura. Cette production moderne d'énergie propre nous rappelle qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les premières centrales hydroélectriques ont été mises en exploitation pour les besoins des entreprises situées le long de la Birse, de la Sorne ou du Doubs. À l'époque déjà, l'approvisionnement en électricité constituait un enjeu stratégique majeur.

Cette thématique, plus que jamais d'actualité, sera au cœur de la prochaine Assemblée générale de la CCIJ, le 6 juin à Delémont. En partenariat avec les Services industriels de Delémont (SID) et la SACEN, deux sociétés actives dans la production et la distribution d'énergie, un débat réunissant des spécialistes de haut niveau sera organisé à l'issue de la partie statutaire. L'occasion de décrypter les principales tendances du marché et d'apporter, nous l'espérons, quelques réponses aux interrogations des dirigeants d'entreprise. Nous vous invitons également à lire à ce sujet l'interview en page 8 de Michel Hirtzlin, directeur des SID.

Certes, les entreprises auront toujours besoin d'électricité provenant du réseau, ne serait-ce que pour faire tourner leurs machines l'hiver et la nuit. Mais à l'heure où le débranchement de nos centrales nucléaires est programmé, elles ont bien raison d'anticiper et d'investir dans le solaire, une technologie bien acceptée. Grâce à la production d'énergie propre, qu'elles peuvent aujourd'hui autoconsommer, elles réduisent parfois jusqu'à 30 % leur exposition aux fluctuations des prix du marché, sécurisent leur approvisionnement et prennent pleinement leurs responsabilités dans la nécessaire transition énergétique en cours.

Nous vous souhaitons beaucoup d'énergie, si possible renouvelable, ainsi qu'une bonne lecture !

*Pierre-Alain Berret, Directeur*

## AGENDA

**1<sup>er</sup> petit-déjeuner vitaminé.** Les entrepreneurs jurassiens sont des lève-tôt: ils étaient plus de 70 à participer au premier petit-déjeuner vitaminé de la CCIJ le 12 avril au Quotidien Jurassien.

Les deux orateurs du jour, Sébastien Voisard (LQJ) et Pascal Meyer (QoQa.ch) ont évoqué les grands changements qu'implique la digitalisation dans l'organisation des entreprises. Pascal Meyer a notamment exhorté les participants à devenir « agiles » et à s'impliquer dans les processus de digitalisation en cours. « Il s'agit de tâches stratégiques qui doivent être maîtrisées à l'interne et portées par le top management », a-t-il déclaré. De son côté, Sébastien Voisard a expliqué comment la digitalisation transformait l'activité des médias et présenté l'application en ligne du Quotidien Jurassien, « qui peut désormais être lu partout dans le monde dès 5 h 00 du matin ».

Ce nouveau format d'événement se veut à la fois tonique et décontracté, autour d'un petit-déjeuner buffet vitaminé. Les participants en ont profité également pour échanger et faire des contacts. Le prochain petit-déjeuner vitaminé aura lieu le **jeudi 4 juillet dans les locaux de la CCIJ à Delémont**. Et l'on y parlera cybersécurité en compagnie de deux experts de la Bâloise Assurances.

Une galerie photo de l'événement est à découvrir à la Une de notre site [www.ccij.ch](http://www.ccij.ch)



*Pascal Meyer a captivé les 70 chefs d'entreprises présents.*

**5 à 7:** « Comment former les jeunes dont nos entreprises ont besoin ? » Le premier 5 à 7 de l'année se penche sur un paradoxe: de nombreux jeunes Jurassiens se forment à l'extérieur et quittent ensuite la région, faute de trouver un emploi dans le Jura. Dans le même temps, les entreprises jurassiennes peinent à trouver le personnel qualifié dont elles ont besoin.

Ce premier 5 à 7 de l'année a lieu le **jeudi 16 mai 2019 de 17 h 00 à 19 h 00, salle de conférences de la CCIJ, rue de l'Avenir 23 à Delémont**. Il sera animé par Jean-Pascal Lüthi, directeur général a.i. du CE-JEF et Christophe Cattin, chef a.i. du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire.

**Assemblée générale:** elle a lieu le jeudi **6 juin 2019 à 17 h 30 à Cinemont, Delémont**. Les organes dirigeants de la CCIJ seront renouvelés à cette occasion, pour un mandat de trois ans. Après un engagement exceptionnel de 33 ans, dont six à la présidence, M. Patrick Corbat a décidé de remettre son mandat. Il sera honoré par l'Assemblée, qui élira également le nouveau Conseil général. La partie statutaire sera suivie d'une table ronde sur le thème de l'approvisionnement énergétique.

### Événements organisés par nos membres/partenaires

**Arcentis:** Cloud, cybercriminalité et gestion de documents: la société ARCENTIS à Develier, membre CCIJ, organise un 5 à 7 consacré aux défis informatiques actuels des PME. Il a lieu le **mardi 7 mai 2019 à 17 h 00, salle de conférences de la CCIJ, rue de l'Avenir 23 à Delémont**. Les spécialistes d'Arcentis partagent leur expérience et leurs connaissances en vous éclairant sur ces sujets et vous présentent des solutions adaptées aux PME.

Inscription: [events@arcentis.ch](mailto:events@arcentis.ch) jusqu'au lundi 29 avril 2019.

**S-GE-swissmem:** L'impact de la politique américaine et de la guerre commerciale sur les entreprises MEM en Suisse: la S-GE et swissmem organisent un événement le **10 mai 2019 chez Tornos à Moutier de 8 h 30 à 14 h 00**. Vous y découvrirez les derniers développements de la politique commerciale américaine et leur impact sur votre entreprise. L'ambassade des États-Unis et le SECO présenteront chacun leur point de vue sur les relations commerciales entre la Suisse et les États-Unis, en mettant l'accent sur le secteur MEM.

Inscription: <https://www.s-ge.com/fr/event/evènements-s-ge/usamem>. La CCIJ étant partenaire de l'événement, ses membres bénéficient d'une réduction de 50 % en introduisant le code « CCIJ50 ».

**Faji:** Le prochain voyage du Club SIAMS aura lieu les **23 et 24 mai 2019**. Destination: Bons-en-Chablais chez Nicomatic, une PME fondée en 1976 qui est pas-

sée du micro-décolletage à une société de connectique 100 % intégrée et globalisée de 300 salariés.

Le voyage est placé sous le thème des organisations et fonctionnement à mettre en place pour maximiser les ressources humaines dans le monde d'Industrie 4.0. Il est ouvert aux membres du Club SIAMS, de la CCIJ, de la CEP et du Club Marketing Suisse Transjura. Plus d'information ici: <https://bit.ly/2lq2gOU>

**Armée suisse:** le chef de l'Armée M. le commandant de corps Philippe Rebord rencontrera les milieux économiques jurassiens à l'occasion d'un lunch event, le **jeudi 27 juin 2019 de 10h00 à 14h00 au Campus Strate J à Delémont.**

M. Rebord abordera en particulier les grands défis de l'Armée, les relations avec le monde de l'industrie et la nécessaire conciliation entre obligations militaires et engagement professionnel.

Inscription par courriel à [info.tdiv1@vtg.admin.ch](mailto:info.tdiv1@vtg.admin.ch)

## NOUVEAUX MEMBRES

Plusieurs sociétés ont décidé d'adhérer à la CCIJ pour bénéficier de nos prestations et renforcer leur intégration au sein de l'économie jurassienne. Nous sommes heureux de les accueillir et leur souhaitons la bienvenue.

### Digital Solutions, Porrentruy

Société d'innovation technologique active dans toute la Suisse, accompagne les entreprises dans leur transformation digitale grâce à une équipe d'ingénieurs informatiques de haut niveau, spécialisés sur différentes technologies. Réalise les projets de ses clients sous forme de prestations en entreprise ou depuis l'une de ses succursales.

Xavier Van Nuvel, CEO: «J'ai souhaité adhérer à la CCIJ pour faire partie de l'écosystème jurassien que j'affectionne particulièrement».

### FAJI SA, Moutier

Organisatrice du SIAMS, le salon des moyens de production microtechniques qui se tient tous les deux ans à Moutier.

Pierre-Yves Kohler, directeur: «Pour découvrir, connaître et travailler toujours mieux, ensemble, à l'avenir de notre industrie et de notre région».

### INFOSUISSE, La Chaux-de-Fonds

Entreprise spécialisée dans la protection des marques et des designs ainsi que dans la réalisation

d'enquêtes commerciales et financières sur des sociétés suisses et étrangères.

Michelle Voser, directrice: «Une partie de notre clientèle étant installée dans l'Arc jurassien, adhérer à la CCIJ nous en rapproche et nous permet de les accompagner pour valoriser leurs idées et leur savoir-faire».

### JH. Consulting, Develier

L'entreprise, fondée en 2018, est active dans l'appui technologique et l'innovation. Elle conçoit et réalise des systèmes automatisés pour l'industrie horlogère, médicale et électronique.

Josué Häfliger, directeur: «En partenariat avec la CCIJ et ses entreprises membres, nous travaillons à atteindre l'excellence industrielle et créer de la valeur ajoutée pour les produits».

### Joliat Cycles SA, Courtételle

Magasin de vélos, «le plus grand de l'Arc jurassien», grand choix de vélos électriques, VTT et urbains et conseils personnalisés.

Stéphane Joliat, directeur: «En tant qu'acteur de la mobilité douce, nous souhaitons créer des liens avec les entreprises membres de la CCIJ et leur proposer des solutions attractives et adaptées à leurs besoins».

### NextDay.Vision, Courroux

Startup active dans le domaine de la cybersécurité, lauréate du concours Industry 4.0 Challenge 2018 de BaselArea.swiss et reconnue «Nouvelle entreprise innovante du canton du Jura».

Philippe Kapfer, directeur: «Nous souhaitons simplifier la sécurité informatique pour mieux protéger les entreprises jurassiennes et au-delà des frontières, c'est avec tous les acteurs de la CCIJ que nous y arriverons».

### Pharmacie Voirol, Bassecourt

Établissement créé en 1977, anciennement pharmacie Ruch, repris en 2007 par son actuel propriétaire. La philosophie de l'entreprise: «Nous estimons que le patient doit être au cœur du système de santé».

Gabriel Voirol, directeur: «Je rejoins la CCIJ parce qu'ensemble, nous sommes plus forts».

### Résidence de la Jardinerie SA, Delémont

Acteur majeur dans le secteur de la santé (groupe Tertianum), en particulier les homes et appartements adaptés aux personnes âgées.

Joël Bindit, directeur: « Je suis convaincu de l'importance de travailler en réseau avec tous les acteurs de l'économie jurassienne représentés au sein de la CCIJ ».

### Scitec Research SA, Lausanne et Delémont

Laboratoire spécialisé dans les analyses chimiques, bactériologiques et le consulting dans le domaine environnemental.

Nader Donzel, directeur: « La CCIJ est un moyen idéal pour l'intégration de compagnies dans le tissu économique local »

### SUVA, La Chaux-de-Fonds et Delémont

La Suva propose aux personnes actives et au chômage une couverture d'assurance obligatoire contre les accidents et les maladies professionnelles. Son modèle allie prévention, assurance et réadaptation.

François Schaer, directeur: « En tant qu'acteur important du domaine des assurances sociales et spécialiste dans le conseil, nous souhaitons être encore plus proches de nos clients et partenaires ».

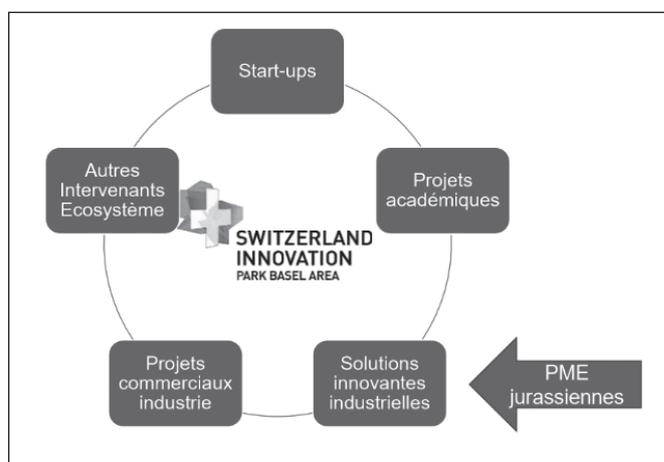
## MISES EN RELATIONS D'AFFAIRES

La CCIJ suit de près les travaux liés à l'implantation de l'antenne du **Switzerland Innovation Park Basel Area (SIP)** à Delémont. À quelques mois de son ouverture, une délégation d'entrepreneurs jurassiens s'est rendue sur place pour s'entretenir avec les promoteurs. L'objectif consiste à faire du SIP un véritable « accélérateur de développement pour les entreprises jurassiennes ».

La CCIJ souhaite en effet que le SIP soit intégré au tissu économique régional. Pour Frank Kumli, membre de la direction de BaselArea.swiss, il n'est pas question que le Parc fonctionne en vase clos. « Les start-up et instituts qui s'implanteront sur le site ont également vocation à soutenir les projets d'innovation au sein des entreprises locales », a-t-il indiqué, « en offrant des capacités d'analyse et un accès à différents partenaires technologiques ».

Les promoteurs du SIP ambitionnent de « positionner le Jura comme un laboratoire d'innovation dans le système de santé ». De nouveaux projets et entreprises y seront développés dans le domaine des technologies médicales, des technologies de la santé, des données liées à la santé et des systèmes de santé. Cette orientation offre de réelles opportunités d'affaires aux entreprises jurassiennes.

La CCIJ organise un 5 à 7 sur place le **mercredi 18 septembre 2019**. Nos membres pourront ainsi se rendre compte des développements en cours et des potentiels d'affaires qui en découlent.



Type de projets prévus au sein du SIP.

## ACTUEL

### VOTATIONS

#### Pour un double OUI le 19 mai

La CCIJ s'engage dans la perspective de la double votation du 19 mai 2019. Elle recommande de voter deux fois OUI à la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) et à la révision de la Loi sur les armes. Nos membres ont récemment reçu un argumentaire

détaillé à propos de ces deux objets qui ont une importance cruciale pour les entreprises et la place économique suisse.

#### Trois raisons de voter OUI à la RFFA

Le comité jurassien met en particulier l'accent sur le fait que le compromis élaboré par les Chambres fédérales présente un volet social et un volet fiscal

équilibrés. Il permet de consolider les finances de l'AVS, fragilisées par le vieillissement démographique et le déséquilibre générationnel qui en découle. Il préserve l'attrait fiscal de la Suisse en supprimant les statuts spéciaux dont bénéficient certaines entreprises et qui ne sont plus tolérés au plan international.

Le comité présentera ses arguments à l'occasion d'une conférence de presse le vendredi 3 mai à Delémont. Dans l'intervalle, les membres CCIJ sont invités à se mobiliser pour que cet objet soit clairement accepté le 19 mai prochain.



*Un visuel de campagne qui montre qu'avec la RFFA, la Suisse est doublement gagnante.*

### **Loi sur les armes: protéger la Suisse au sein de l'espace Schengen**

La révision vise à transposer, dans le droit suisse, la directive européenne sur les armes. Elle concerne directement l'économie dans la mesure où un refus risquerait d'entraîner l'exclusion de la Suisse de l'espace Schengen/Dublin. Or notre participation à cet espace procure de nombreux avantages en termes de sécurité et de libre circulation des personnes.

Grâce au système d'information Schengen, plusieurs brigandages et cambriolages perpétrés dans la région ont pu être élucidés rapidement. L'allègement des contrôles douaniers au sein de l'espace permet aux Suisses de voyager plus librement et d'éviter les queues dans les aéroports. Le visa Schengen a également contribué à la forte hausse du nombre de touristes étrangers visitant la Suisse, ce qui a bénéficié à l'économie en général.

Les avantages de la réforme l'emportent largement face aux quelques contraintes administratives imposées à un nombre restreint de détenteurs d'armes semi-automatiques.

Le comité jurassien favorable à cette réforme présentera ses arguments à l'occasion d'une conférence de presse le vendredi 26 avril 2019 à Delémont.

## CONSULTATION

### **Transmissions d'entreprises**

Le Conseil fédéral souhaite faciliter la transmission d'entreprises par succession. Il met en consultation un projet de révision du code civil qui prévoit quatre mesures phares.

La première accorde aux héritiers un droit à l'attribution intégrale d'une entreprise dans le partage si le défunt n'a pas pris de disposition à ce sujet. Cela devrait éviter le morcellement ou la fermeture d'entreprises.

La deuxième donne la possibilité à l'héritier reprenneur d'obtenir des délais de paiement à l'égard des autres héritiers, pour lui éviter d'importants problèmes de liquidés.

Troisième mesure proposée, l'établissement de règles spécifiques en matière de valeur d'imputation des entreprises: la valeur sera déterminée au moment de la transmission et non plus de l'ouverture de la succession. En outre, les éléments patrimoniaux nécessaires à l'exploitation de l'entreprise seront distingués de ceux qui ne le sont pas. C'est un moyen de tenir compte du risque entrepreneurial sans défavoriser les autres héritiers.

Enfin, le projet renforce la protection des héritiers réservataires, en excluant que la réserve puisse leur être attribuée contre leur gré sous forme de part minoritaire dans une entreprise dont un autre héritier aurait le contrôle.

Le Conseil fédéral attend de cette réforme qu'elle renforce la stabilité des entreprises et préserve l'emploi. À noter que les mesures proposées ne s'appliquent ni aux entreprises agricoles, qui bénéficient déjà de règles particulières en droit foncier rural, ni aux sociétés cotées en bourse. La consultation s'achèvera le 30 août 2019.

## CONJONCTURE

### **Les entreprises gardent le cap**

Alors que les différentes prévisions de croissance pour la Suisse sont revues à la baisse autour de 1 %, la dynamique des PME industrielles reste positive selon plusieurs indicateurs et enquêtes. En mars, l'indice Raiffeisen PMI PME a progressé de 51,4 à 55,1 points pour clôturer au plus haut niveau depuis novembre. L'évolution de l'indice est particulièrement réjouissante s'agissant des entrées de commandes,

puisqu'elles sont passées de 51,5 à 58,7 % malgré l'environnement macro-économique empreint d'incertitudes. La dynamique de production devrait donc continuer à être bien étayée au cours des deux à trois prochains mois, selon la banque. Ces perspectives sont confirmées par la dernière enquête d'EY auprès de firmes industrielles. Près de 60 % d'entre elles jugent leur situation stable et évoquent des carnets de commandes bien remplis et des capacités de production pleinement employées. Les derniers chiffres du commerce extérieur restent favorables. En février 2019, les exportations ont même atteint un record à 19,4 milliards de francs, en hausse de 2,3 % par rapport à janvier.

## DROIT DU TRAVAIL

---

### Assouplissements dans les domaines NTIC et de l'hôtellerie-restauration

Le Conseil fédéral a apporté deux modifications à l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail. La première introduit la possibilité d'effectuer du travail de nuit ou du dimanche pour le personnel ayant des tâches relevant des technologies de l'information et de la communication (NTIC), sans que l'entreprise concernée ne doive obtenir une autorisation préalable. Le travail doit être indispensable pour pouvoir remédier aux perturbations de la structure informatique ou de la structure du réseau pour procéder à leur maintenance.

La seconde modification permet une extension de la semaine de travail à sept jours pour le personnel affecté au service à la clientèle dans les hôtels, restaurants et cafés. Cet assouplissement est subordonné au respect d'une série de conditions visant à la protection des travailleurs concernés. Il sera également possible d'aménager différemment la demi-journée de congé hebdomadaire en la faisant débiter à 14h30 au lieu de 14h00 pour mieux tenir compte des besoins particuliers dans le domaine de la restauration. Cette ordonnance révisée est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019.

## SÉCURITÉ SOCIALE

---

### CONSEIL UTILE - La carte européenne d'assurance pour les travailleuses et travailleurs frontaliers

Régulièrement, des employés frontaliers se rendent aux Urgences d'hôpitaux suisses pour un problème

de maladie. Ces patients sont rarement en possession de la carte européenne d'assurance, ce qui peut poser de grandes difficultés. Sans cette carte, les services d'admission des hôpitaux suisses sont tenus de leur demander de payer tout ou partie de la consultation, ainsi que les frais d'examen (radiologie, laboratoire, hospitalisation, etc.). Cela représente des montants potentiellement élevés et difficiles à verser de suite. Il est donc important de rappeler aux employés frontaliers qu'ils ont avantage à demander la carte européenne d'assurance auprès de leur sécurité sociale, afin d'être couverts et d'éviter de devoir payer des avances de frais de santé.

Le problème ne se pose pas pour le traitement en urgence des accidents professionnels, puisque par principe tout travailleur qui effectue une activité professionnelle en Suisse doit être couvert pour les accidents professionnels.

## RÉGLEMENTATION

---

### Nouvelle redevance radio-TV

Les entreprises sont nombreuses à avoir reçu leur première facture de redevance radio-TV pour 2019. Les autres la recevront d'ici octobre, dès que les données relatives au chiffre d'affaires 2017 seront disponibles. Compte tenu des nombreux problèmes rencontrés depuis début janvier, nous invitons les entreprises à vérifier attentivement leurs factures et les contester cas échéant. Des cas de sociétés imposées à plusieurs reprises, via des filiales ou des participations à des consortiums, ont notamment été signalés.

L'Administration fédérale des finances rappelle au passage que la redevance est exigible 60 jours après l'émission de la facture et qu'un intérêt moratoire de 5 % par an est dû sans rappel préalable. Les entreprises qui utilisent le portail «AFC Suisse Tax» peuvent recevoir leur facture par voie électronique en activant l'onglet redevance radio-TV (RE RTV). Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, les entreprises doivent s'acquitter d'une redevance dès que leur chiffre d'affaires annuel dépasse 500 000 francs. La taxe varie en fonction de six groupes de chiffres d'affaires. Au total, 138 099 entreprises (soit un quart du total) devraient s'acquitter de la redevance. Leur obole devrait représenter 163 millions sur le 1,37 milliard de francs que devrait rapporter la redevance. L'essentiel de cette manne (1,2 milliard) ira à la SSR. Les radios régionales et locales se partageront 31 millions et les TV 50 millions.

## COMMERCE DE DÉTAIL

---

### Les achats en ligne frôlent les 10 milliards de francs

Les Suisses achètent toujours plus sur Internet. En 2018, les achats en ligne ont progressé de plus de 10 % pour atteindre 9,5 milliards de francs. L'essentiel de ce montant, 7,6 milliards de francs, a été dépensé sur des plateformes d'achat en Suisse, le solde à l'étranger, selon une étude de l'Association suisse de vente à distance (ASVAD).

L'électronique de loisirs se taille la part du lion avec 2,1 milliards de francs sur la toile. Dans ce secteur, un tiers du volume total est désormais vendu en ligne. Le deuxième segment le plus populaire est celui de l'habillement et des chaussures. Les produits alimentaires, le vin et les capsules de café ont cumulé presque 1 milliard de francs.

La pression sur les détaillants « traditionnels » n'est donc pas prête de se relâcher. L'ASVAD s'attend à une concurrence toujours plus vive sur ce marché, ce qui poussera les prix à la baisse, en particulier dans le secteur non-alimentaire.

## COMMERCE EXTÉRIEUR

---

### MARCHÉS ET PROSPECTION

---

#### Élargissement de la reconnaissance de Carnets ATA pour certaines marchandises en Inde et en Chine

Jusqu'à présent, l'utilisation du Carnet ATA en **Inde** était exclusivement permise pour les marchandises de foire lors d'expositions, foires et congrès officiels. Désormais, les autorités douanières d'Inde acceptent, en vertu de la législation nationale, l'importation temporaire avec Carnet ATA également pour le matériel de presse, le matériel de radiodiffusion, le matériel de télévision, le matériel de sport et le matériel pour effectuer des tests, des mesures et des calibrages.

Il est nécessaire d'inscrire la bonne dénomination dans le champ « C – utilisation prévue des marchandises » de la page de couverture du carnet. Lors de l'établissement du Carnet ATA, les termes anglais devraient être utilisés. Rappelons que l'importation de marchandises par voie postale n'est pas autorisée et que le délai de réexportation pour les marchandises prénommées est limité à deux mois, sauf pour le matériel de mesurages (six mois).

D'autre part, la **République populaire de Chine** accepte désormais l'admission temporaire de matériel professionnel (annexe B2) et d'échantillons de marchandises (annexe B3) au moyen de Carnets ATA, selon les dispositions de la Convention d'Istanbul 1. Cette nouvelle prescription est entrée en vigueur le 9 janvier 2019.

Par la même occasion, le délai de réexportation de six mois, appliqué à grande échelle, a été supprimé,

ce qui vaut donc pour les importations réalisées après le 9 janvier 2019. Autres dispositions: la douane chinoise, lors de l'importation, peut exiger des documents attestant que l'utilisation des marchandises correspond effectivement aux indications figurant dans le champ « C » de la couverture du Carnet ATA, par exemple moyennant une copie de la confirmation de participation (exposition, foire), ou une lettre d'approbation des autorités chinoises compétentes (matériel professionnel, échantillons de marchandises).

### COMMUNICATION

---

Le bulletin que vous tenez entre les mains sera le dernier sous cette forme. Dès le mois de juin, nous nous adresserons à vous au moyen d'une lettre d'information électronique. Si le support de diffusion change, notre engagement demeure: offrir à nos membres et à nos partenaires, à intervalles réguliers, des analyses et des contenus pertinents.

Ce nouveau format sera par définition plus interactif, avec davantage de liens, d'images et de petits sujets vidéo que nous prévoyons d'introduire progressivement. Pour recevoir notre lettre d'information électronique, vous n'avez aucune démarche à faire: elle vous parviendra d'office à l'adresse mail figurant dans notre base de données. Vous pouvez toutefois élargir la diffusion au sein de votre entreprise en ajoutant des adresses grâce au formulaire accessible à la Une de notre site [www.ccij.ch](http://www.ccij.ch).

Nous nous réjouissons de vous retrouver en juin avec une communication renouvelée.

## «Investir dans l'énergie solaire est rentable pour les entreprises»

*Michel Hirtzlin, directeur des SID et de SACEN SA, la Suisse a planifié l'arrêt de ses centrales nucléaires, quelles seront les conséquences pour l'approvisionnement énergétique de nos entreprises ?*

La stratégie fédérale mise sur trois piliers principaux pour compenser l'arrêt des centrales nucléaires entre 2019 et 2035. Il s'agit de l'efficacité énergétique, permettant de faire autant d'économie financière pour un consommateur, le développement des énergies renouvelables et les importations d'électricité.

*Importer, mais depuis quels pays sachant que l'Allemagne a également décidé d'abandonner la production de ses centrales nucléaires et à charbon. Est-ce que notre approvisionnement est garanti ?*

Tant l'office fédéral de l'énergie que la Commission fédérale de l'électricité ont réalisé des études de «System adequacy». Moyennant certaines conditions-cadres, ces études démontrent une sécurité d'approvisionnement à moyen-long terme. Toutefois ces conditions-cadres représentent justement des défis majeurs qui seront débattus lors de la table ronde suivant l'assemblée générale de la CCIJ le 6 juin 2019.

*Faut-il s'attendre à une augmentation des prix ?*

À ce jour, les études montrent qu'une dépendance face à l'Europe dans le contexte actuel représenterait un surcoût d'environ 0.25 cts/kWh.

*Aujourd'hui, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à investir dans l'énergie solaire, est-ce que c'est rentable ?*

Oui clairement ! Le succès du partenariat que les SID proposent le démontre. Il permet à une entreprise de couvrir environ 30 % de ses besoins à un prix aujourd'hui très concurrentiel et stabilisé sur 25 ans – contrairement aux prix du marché – tout en déléguant l'entretien et l'exploitation de ces installations pour se consacrer à son activité de base.



Centrale photovoltaïque sur le toit d'une entreprise jurassienne.

*Est-ce que cette technologie présente des risques pour les entreprises ?*

Ce sont des installations électriques qui méritent, comme toute autre, une attention régulière et un choix de matériel de qualité pour éviter des mauvaises surprises pouvant provoquer des défauts majeurs. Dans des cas extrêmes, des incendies d'installations photovoltaïques ont déjà eu lieu.

*Qu'en est-il du bilan énergétique et écologique des panneaux solaires ?*

Les panneaux en silicium ont aujourd'hui un bilan positif. Le choix de la qualité des produits et leur provenance sont toutefois prépondérants. En effet, l'hydroélectricité suisse jouit d'un excellent bilan CO<sub>2</sub>.

*Dans ce contexte, qu'apportent les nouvelles dispositions légales qui viennent d'entrer en vigueur dans le Jura ?*

Elles soutiennent la lutte contre le réchauffement climatique dont les effets critiques se mesurent bientôt quotidiennement. Elle devient l'affaire de tous. Ces bases légales, combinées aux solutions technologiques actuelles, offrent des opportunités qui méritent d'être explorées. Elles apportent souvent des économies financières dans un laps de temps raisonnable et des soutiens financiers importants accompagnent cette transition énergétique.



*Merci M. Hirtzlin !*

Michel Hirtzlin, directeur des SID